Culture Solidaires Union syndicale Solidaires
12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

Compte-rendu de la Commission Administrative Paritaire (CAP) Adjoints Techniques d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage du 28 mars 2012

Cette CAP « intermédiaire » était destinée initialement à donner des avis aux dernières mutations pour les agents du MUCEM dont le poste était supprimé au 1er avril 2012, suite à la fermeture du site parisien de l'ancien musée des Arts et Traditions Populaires.

Nous verrons que la diffusion des avis de vacances aura permis à de nombreux agents d'exercer leur droit à mobilité avec plus ou moins de réussite !

L'ordre du jour s'est naturellement étoffé de points sur la titularisation, l'intégration, la démission, la promotion, le détachement, sans oublier les questions diverses qui ont permis aux représentant-e-s du personnel d'intervenir sur des sujets plus ou moins brûlants….

Bonne lecture !

Titularisations :

Onze agents titularisables ont reçu un avis favorable :

Céline BLATON	CMN - Rambouillet		**Horia FELLA**	Musée du Louvre
Ourida CHAOUCHE	Musée du Louvre		**Marie-Laure GNONGOUEHI**	Château de Versailles
Arnaud CHAUCHET	Musée Delacroix		**Kaena HEITH**	Musée du Louvre
Martine CREUS	Musée du Louvre		**Diawaye MAGASSA**	Musée du Louvre
Jessy COISNON	Musée Delacroix		**Nathalie N'GUYEN**	CMN-Rambouillet
Simon DRAGON	Musée du Louvre			

Un agent contractuel, recruté par la voie du recrutement de travailleur handicapé, n'a pas reçu un avis favorable du service auprès duquel il avait été affecté. Cependant, après débat entre les représentant-e-s du personnel et l'administration, celui-ci bénéficiera d'un prolongement de contrat de 9 mois à la fin duquel il pourra de nouveau être proposé à la titularisation.

Point sur la procédure de recrutement de personnes en situation de handicap :

Lors de concours, qui comportent une proportion d'emplois à pourvoir dans le cadre de la législation sur les emplois réservés, 6 % au moins du nombre des postes doivent être pourvus par des personnes reconnues travailleurs handicapés. Cette proportion est également applicable à la liste complémentaire.

Ces agents sont recrutés sur un CDD d'un an, à l'issue duquel un rapport sur la valeur professionnelle de l'agent est émis par le chef de service. Celui-ci donne un avis favorable ou défavorable pour la titularisation.

L'agent est reçu par la commission (qui a statué sur son recrutement), qui donne son avis. C'est après la CAP compétente — qui émet un avis sur la titularisation, le prolongement de contrat d'un an au maximum (si nécessaire) ou la non-titularisation — que le ministre prend sa décision. Tout au long du contrat, l'agent doit être l'objet d'un suivi afin de faciliter l'adaptation du/au poste et son maintien dans l'emploi.

N'hésitez pas à demander informations et conseils à vos représentant-e-s (et au référent handicap de votre structure, au médecin de prévention…), que vous soyez reconnu travailleur handicapé, ou qu'un de vos collègues le soit, ou… qui que vous soyez !

Demandes d'intégration :

Les deux demandes d'intégration d'agents venant du corps des Adjoints Techniques du Ministère de la Culture (ATMC) ont reçu un avis favorable : **Nolwenn MERCIER,** au Domaine national de Rambouillet et **Antoine GILBERT,** au Musée Guimet. Bienvenue !

Demandes de démission :

La demande de démission d'un agent, actuellement en disponibilité, a reçu un avis favorable. Bonne chance et bon courage dans son nouveau métier :-) !

Avis de vacances, demandes de mouvement :

C'est le point de l'ordre du jour qui a soulevé le plus de débats parce que **c'est bien autour du sujet des mutations que se regroupent de nombreux problèmes auxquels est confrontée la filière ASM.**

La procédure de diffusion des emplois vacants :
Entre la date de première émission sur la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public), la date de diffusion par le mail sur la messagerie MCC du tableau récapitulatif des avis de vacances, la date de fin de validité qui fait disparaître les offres du tableau récapitulatif, le non affichage papier dans de nombreuses structures,… la candidature des agents aux avis de vacances devient de plus en plus difficile et aléatoire !

La procédure de candidature à un emploi vacant :
Aujourd'hui, pour qu'une demande soit recevable par la CAP, il faut que le candidat transmette sa lettre de motivation au service concerné par la voie hiérarchique (pour recueillir l'avis de sa direction d'origine) et en copie directe au bureau de gestion. Le candidat doit se présenter physiquement dans le service dans lequel il postule pour présenter sa motivation, mais aussi son CV. Il peut aussi avoir un entretien avec le service de recrutement. Ces deux entretiens sont nécessaires pour recueillir l'avis de la direction d'accueil. Par ailleurs, changer de région administrative génère du temps et des frais qui peuvent être importants.

La diminution de l'emploi sur le budget du MCC et le nouveau schéma d'emploi :
Ils ont plusieurs conséquence :
- ils rendent quasiment impossible l'entrée d'agents venant d'autres départements ministériels ou d'autres fonctions publiques, et empêchent la mobilité entre les 3 fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale).
- ils ralentissent drastiquement la mutation des agents des EPA autonomes (dont les agents sont rémunérés sur leur budget) vers les structures qui relèvent du budget du MCC
- ils empêchent le retour anticipé des agents en détachement ou en disponibilité, qui doivent attendre la date de fin de ceux-ci pour être réintégrés

L'externalisation, la réorganisation ou la fermeture de services : Elles se traduisent à coups de protocoles de priorité dans les avis de vacances. Les agents dont le poste est supprimé ou transféré deviennent prioritaires sur les postes vacants. Cela limite le droit à mobilité des collègues en poste sur d'autres sites, même lorsque leur demande est liée à un contexte familial et/ou social. Depuis plusieurs années, nous avons vu les priorités des agents du Grand palais, de Picasso, du MUCEM se succéder et demain viendront les agents des Archives…. A quand le retour à une situation normale ???

Cette politique de destruction de l'emploi public et de réforme perpétuelle des structures administratives est régulièrement source de conflits, de mal-être et d'affaiblissement du service public. Elle est dénoncée en CAP, comme dans d'autres instances et sur les lieux de travail, par les organisations syndicales et bien évidemment par les agents. Il faut qu'elle cesse! C'est le message que portent vos représentant-es SUD ; nous pensons que la lutte sociale est nécessaire pour en terminer avec l'irresponsabilité de nos gouvernants sur ces sujets.

Dans ce contexte, le résultat des mutations et des mouvements est insuffisant. Il n'est à la hauteur ni des demandes des agents, qui aspirent à la mobilité, ni des besoins des services, qui manquent d'effectifs pour faire fonctionner correctement les établissements culturels qui accueillent du public.

Les structures du MCC dans leur ensemble ont diffusé 111 avis de vacances. 31 agents ont reçu un avis favorable « simple ». 3 agents ont reçu un avis favorable sous réserve des disponibilités budgétaires (en sachant qu'il reste 3 autres agents dans cette position depuis la CAP de décembre 2011). 4 agents ont reçu un avis favorable de retour de détachement ou de disponibilité dès la fin de ceux-ci. 7 agents sont en arbitrage car ils ont reçu un avis défavorable de l'administration et favorable des OS. Bon décryptage !

Notons que les agents ayant obtenu un avis favorable sous réserve de disponibilité budgétaire devront attendre le deuxième semestre 2012 pour se voir affectés !

Établissements, Services	Nombre de postes / nombre de candidats	avis de la CAP
CMN		
Abbaye du Mont St Michel	2 / 2	**Annie CLOUET, Christophe KERGUEN**
Arc de Triomphe	1 / 1	Arbitrage (détachement entrant, arrivée sur le T2)
Cathédrale de Bourges - Palais J. Coeur	1 / 1	Candidat retenu à Versailles
Château d'Angers	1 / 3	**Nicolas BLEY**
Château de Cadillac	1 / 4	**Martine ROUX**
Château de Carrouges	2 / 1	Arbitrage (détachement entrant, arrivée sur le T2)
Château de Maisons Laffitte	1 / 1	**Vicki-Marie PETRICK**
Château de Vincennes	1 / 1	Avis défavorable car arrivée tardive de la demande
Citadelle Mont-Dauphin	1 / 1	**Delphine LE BUAN,** sous réserve de disponibilité budgétaire
Colonne Grande Armée - Wimille	1 / 1	**Vincent BEULQUE,** à la date de la fin de sa disponibilité.
Conciergerie – Sainte-Chapelle	3 / 2	**Alain CANNETON**
Domaine national du Palais Royal	2 / 3	**Arlette JACQUE, Max FLANDERS**
Domaine national de Rambouillet	2 / 1	**Françoise MANNA-MINIER,** à la date de la fin de sa dispo.
Tours et remparts d'Aigues-Mortes	1 / 2	**Gérald GARCIA**
Ecoles, conservatoires		
Conservatoire Musique Danse Paris	1 / 3	**Carounindirane VAUBAN**
Ecole d'Architecture de Toulouse	1 / 1	La candidature sera vue à la CAP AAMC
Musées, Châteaux, Domaines, C2RMF		
C2RMF	1 / 3	**Chenebagavally LA ROZE**, à la date de la fin de sa dispo.
Musée Adrien Dubouché	3(jour) / 3 2(nuit) / 3	**Stève LEFEVRE, Véronique NOGER**, sous réserve de disponibilité budgétaire, **Jean-Pierre BLONDEAU**, à la date de la fin de son détachement **Freddy METTAY, Daniel DRILLE**
Musée & Domaine du Château de Pau	3 / 5	**Annie FAVIER** + arbitrage (détachement entrant, arrivée sur le T2)
Musée d'Orsay, Musée de l'Orangerie	Orangerie : 1 (nuit) / 4 Orangerie 2 (jour) / 5	**M.TILLANAYAGANE** **Xavier MENU** + arbitrage (détachement entrant, arrivée sur le T2)
Musée Fernand Léger	1 / 2	**Fabrice BROQUET**, sous réserve de disponibilité budgétaire
Musée et Domaine St Germain en laye	1 (nuit) / 1 2 (jour) / 2	**Julien FISCHEL** **Christelle LAVIGNE, Christophe BODIN**
Musée et Domaine de Versailles	15 / 6	**Laure SAINT –MICHEL, Antoine FLORIS, Yves BARDIN, Gérald HENQUEZ, Jean Louis CALMETTE, Samir JOMAA** + arbitrages (détachements entrants, arrivées sur le T2)
Musée du Louvre, Musée Delacroix, Tuileries	15 / 2	**Myriam KOBBA, Salah KOBBA**
Musée Marc Chagall	3 / 1	Arbitrage (détachement entrant, arrivée sur le T2)
Musée du moyen Age - Cluny	2 (jour) / 2 1 (nuit) / 2	**Marceline ALEXANDRE** (en attente de Henner) **Marc HONTARREDE**

Archives nationales		
Pierrefitte	2 / 2	**Hawa DJIMERA**
Bibliothèques, médiathèques, services de documentation,…		
Service des bibliothèques, archives et documentation générale du SMF	1 / 2	**Cédric CAMUS**

N'hésitez-pas à nous contacter lorsque vous êtes dans une démarche de mobilité.

Demande de détachement interne :

Jean-Yves BOURBON, du corps des ATMC, a reçu l'avis favorable de la CAP à sa demande de détachement dans le corps des AASM à l'Ecole d'architecture de Lyon, suite à une transformation de poste.

Promotions d'ADT 2ème classe en ADT 1ère classe :

Pendant la CAP de décembre 2011, une erreur a été commise : six promotions en ADT1 ont été faites pour des agents… qui étaient déjà promus en ADT1 lors de la CAP de juin. Oups !
Cette erreur concernant uniquement le Musée du Louvre, six nouveaux ADT2 de cet établissement ont donc pu bénéficier d'un avis favorable de la CAP de ce jour afin d'être promus ADT1 : **Jean Sébastien BAYE, Elisabeth JOSPITRE, Nathalie LACROIX, Nadège LALAUS, Clothilde LAPILUS, Marcel PINTOR.**

À noter : Lors de votre entretien professionnel, vérifiez bien votre situation administrative (grade, échelon, ancienneté dans le grade) qui détermine si vous êtes ou non promouvable. Il vous faudra ensuite avoir un avis « très favorable » et le « rapport qui va avec » de votre supérieur hiérarchique N+2, pour espérer obtenir un avancement de grade dans votre corps ou être promu dans le corps supérieur. Mais est-ce le seul moyen de voir son salaire augmenter? Le nombre d'éligibles par rapport au nombre de promouvables est dérisoire, et l'augmentation du salaire minimum de la fonction publique va plus vite que la montée d'échelons et de grades. Du coup, la réévaluation de la grille indiciaire reste le seul moyen d'obtenir de véritables augmentations salariales pour toutes et tous ! C'est notre objectif… mais c'est du boulot, c'est une lutte, et ça ne peut se faire qu'avec tout le monde !

Question diverses : encore des sujets qui fâchent !

- La réouverture du Musée Picasso se fera avec l'externalisation du service de surveillance, *dixit* le représentant de la Direction général des patrimoines… même si la décision relève du Comité technique de la Direction générale des patrimoines, ajoute-t-il ! La mobilisation reste la seule arme pour arrêter le massacre ! (à suivre)

- Le président de la CAP a confirmé que les réintégrations anticipées suite à détachement ou disponibilité ne sont plus autorisées sauf cas exceptionnel. Aux agents qui souhaitent se mettre en disponibilité pour convenances personnelles : SUD Culture vous conseille de le faire « par tranches » de 6 mois afin que votre réintégration puisse se faire dans les meilleures conditions.

- Attention : pour les agents qui souhaitent (pour des raisons financières ou autres) faire une demande de recul de limite d'âge de la retraite et/ou une demande de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge. Il faut savoir que la première est de droit sur demande, selon certains critères, alors que la deuxième est sous réserve de l'intérêt du service et peut être refusée. Or, dans le contexte actuel de non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, la politique suivie est plutôt d'émettre des refus. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans cette démarche.

LA PROCHAINE CAP SE DEROULERA LE 21 JUIN 2012
N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentant-e-s SUD Culture
12, rue de Louvois 75 002 PARIS TEL : 01 40 15 82 68 COURRIEL : sud@culture.fr

Paris le 29 mars 2012.